

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOIS DE LA PIERRE

Par arrêté n° 2024-11 en date du 23 AOUT 2024

Le Maire de Bois-de-la-Pierre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur, l'abrogation de la carte communale, le projet d'élaboration du PLU et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet, M. Jean-Paul Aguttes, ingénieur civil des communications en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-René Rodier, en qualité commissaire enquêteur suppléant, par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

L'enquête se déroulera à la mairie de Bois de la Pierre du lundi 30 septembre 2024 à 9h00 au mardi 29 octobre 2024 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Bois de la-Pierre :

- Le lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 9 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 18 octobre 2024 de 14h00 à 17h00
- Le samedi 26 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 29 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant la carte communale en vigueur, le projet de PLU avec le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées avec le dossier comprenant les informations environnementales :

sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5584>

- au format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse : M. le Commissaire enquêteur - Mairie de Bois-de-la-Pierre - 1, place de la Mairie 31390 Bois de la Pierre ;
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-boisdelapierre@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5584>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de Bois de la Pierre ;
- Sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5584>

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour abroger la carte communale et approuver l'élaboration du PLU et le zonage d'assainissement des eaux usées.

Le Maire, Stéphane WARWZYNIAK